



# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU MARDI 15 AVRIL 2014 à 20H30**

*Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**MAIRIE**

**74130 ENTREMONT**

**PRESENTS** : M. Laurent BADONE, M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, Mme Emilie JALLE-DUPONT, M. Florent LAMOSSIÈRE, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, Mme Anne-Sophie PESSAY et Monsieur Didier POULAT.

**EXCUSÉS** : Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD et Madame Jacqueline LODS (procuration à M. Gilbert Collini)

Mme Anne-Sophie PESSAY, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

**1) DELEGATIONS DONNEES A MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a chargé Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, prise en application de l'article L.2122-22 et pour la durée de son mandat de :

- 1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2) Fixer, dans les limites d'un montant, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3) Procéder, dans les limites, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5) Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) Passer des contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7) Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 Euros ;
- 11) Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12) Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 13) Décider la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14) Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

- 15) Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code ;
- 16) Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 17) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- 18) Donner, en application de l'article L.324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19) Signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100.000 Euros par année civile ;
- 21) Exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du Code de l'urbanisme ;
- 22) Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'urbanisme ;
- 23) Prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du Code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 24) Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

## **2) DELEGATIONS DES FONCTIONS DU MAIRE A UN OU PLUSIEURS ADJOINTS**

Monsieur le Maire expose pouvoir déléguer provisoirement ses fonctions à ses adjoints inscrits dans l'ordre successif du tableau du conseil municipal en cas d'absence (article L.2122-17 du Code général des collectivités territoriales). **Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

## **3) DELEGATIONS DE FONCTION POUR LES ADJOINTS**

Monsieur le Maire expose les délégations de fonction pour ses adjoints pris par Arrêté en date du 16 avril 2014 pour des fonctions prises à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 :

- **1<sup>ère</sup> adjointe** : Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ déléguée à la Culture/ Vie associative et Patrimoine et en charge des *fêtes et cérémonies, fêtes de la musique, associations, animations, tourisme, accueil, patrimoine, église, cimetière, abbaye, chapelles, lieu-dit, mémoire et traditions.*
- **2<sup>ème</sup> adjoint** : Monsieur Laurent BADONE délégué à l'Administration et en charge du personnel communal administratif, budget de la commune, démocratie participative, communication et juridique.
- **3<sup>ème</sup> adjointe** : Madame Véronique FOURNIER-MAQUIN déléguée au Fleurissement et à la vie sociale en charge du fleurissement du village, jeunes ados et CMDJ, CCAS, logements (dont assurance et conditions d'attributions), affaires scolaires, petite enfance et aînés.
- **4<sup>ème</sup> adjoint** : Monsieur Gilbert COLLINI délégué aux Travaux en charge des rues du village, eau, déneigement, suivi du planning des agents techniques, cellule de crise, urgences et secteur des Etroits, voiries, Borne et Overan.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.**

## **4) INDEMNITES DES ELUS.**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a décidé, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014, de fixer l'indemnité mensuelle comme suit : (2 contre, 12 Pour)**

- **Indemnités du Maire** : à 31% de l'indice 1015 de la Fonction Publique Territoriale
- **Indemnités des 4 Adjointes** : à 8,25% de l'indice 1015 de la Fonction Publique Territoriale

## 5) CREATION DES COMMISSIONS + DELEGUES APPELES A SIEGER DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de constituer les commissions de travail municipales suivantes, présidées de droit par le Maire, conformément à l'article L.2121-22 du Code des Collectivités territoriales.

### **AGRICULTURE ET FORET (Alpage, Foire, SAFER, Sentiers) : JP BETEND**

- ANGELLOZ Marie-Hélène
- DESVIGNES Jean-Marc
- FOURNIER Christophe
- JALLE Emilie
- LAMOISSIERE Florent
- POULAT Didier

### **PATRIMOINE (Tourisme, accueil, patrimoine, église, cimetière, abbaye, chapelles, mémoires et traditions) :**

#### **C. PERILLAT CHARLAZ**

- ANGELLOZ Marie-Hélène
- BURNIER Chrystel
- DESVIGNES Jean-Marc
- FOURNIER Christophe
- LODS Jacqueline
- POULAT Didier

### **ADMINISTRATION (personnel communal, budget, communication, juridique) :**

#### **L. BADONE**

- ANGELLOZ Marie-Hélène
- BURNIER Chrystel
- COLLINI Gilbert
- FOURNIER Christophe
- JALLE Emilie
- LAMOISSIERE Florent
- PASSERAT Patricia
- PERILLAT CHARLAZ Christiane
- PESSAY Anne Sophie
- POULAT Didier

### **VIE SOCIALE (Jeunes, ados, CMDJ, CCAS, logements et affaires scolaires) :**

#### **V. FOURNIER-MAQUIN**

- BADONE Laurent
- FOURNIER Christophe
- LODS Jacqueline
- PASSERAT Patricia
- POULAT Didier

### **CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE (Fêtes et cérémonies, fête de la musique, associations) : C. PERILLAT CHARLAZ**

- COLLINI Gilbert
- FOURNIER Christophe
- LODS Jacqueline
- PASSERAT Patricia
- PESSAY Anne Sophie

### **FLEURISSEMENT : V. FOURNIER- MAQUIN**

- BURNIER Chrystel
- FOURNIER Christophe
- PASSERAT Patricia

### **TRAVAUX (n° des rues, eau, assainissement, déneigement, suivi du planning des cantonniers, cellule de crise, urgence, CPI, voiries, Borne et Overan, voirie, réseaux FT et RET, bâtiments) :**

#### **G. COLLINI**

- ANGELLOZ Marie-Hélène
- BADONE Laurent
- BETEND Jean-Pierre
- DESVIGNES Jean-Marc
- FOURNIER Christophe
- PERILLAT CHARLAZ Christiane
- POULAT Didier

### **URBANISME (dossiers privés) :**

#### **G. COLLINI**

- BETEND Jean-Pierre
- DESVIGNES Jean-Marc
- FOURNIER Christophe
- JALLE Emilie
- LODS Jacqueline
- PESSAY Anne-Sophie

### **DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE & AMENAGEMENT DU VILLAGE : (Interco, Agenda 21, développement durable, RET, Natura 2000, Notre village, urbanisme, PLU, transports, service publics de proximité) : C. FOURNIER**

- ANGELLOZ Marie-Hélène
- BADONE Laurent
- BETEND Jean-Pierre BURNIER Chrystel
- COLLINI Gilbert
- FOURNIER-MAQUIN Véronique
- JALLE Emilie
- LAMOISSIERE Florent
- PERILLAT CHARLAZ Christiane
- PESSAY Anne Sophie - POULAT Didier

Il a été décidé d'ouvrir certaines commissions au public à l'exception des commissions ADMINISTRATION, DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE et URBANISME qui resteront de la compétence exclusive du Conseil Municipal.

Un appel à candidature pour l'inscription dans les autres commissions s'effectuera par le FLASH INFO.

Il a été fixé une limite des inscriptions au **lundi 12 mai 2014 au plus tard.**

➤ **DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DELEGUES APPELES A SIEGER DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé de désigner les membres du Conseil Municipal et délégués appelés à siéger dans les organismes extérieurs comme suit :**

- **Délégués à la CCVT :** Titulaire : M. Christophe FOURNIER  
Suppléant : Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ
- **Délégués au Syndicat des Glières :** Titulaires : M. Christophe FOURNIER et M. Didier POULAT  
Suppléants : M. Gilbert COLLINI et Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD
- **Délégués au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Borne :**  
Titulaires : M. Didier POULAT et M. Gilbert COLLINI
- **Délégués au Syndicat Intercommunal d'Energie de la vallée de Thônes :**  
Titulaires : M. Christophe FOURNIER et M. Gilbert COLLINI  
Suppléants : Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD et M ; Didier POULAT
- **Délégués au Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital intercommunal Annemasse-Bonneville :** Titulaire : Mme Marie-Hélène ANGELLOZ-NICOUD  
Suppléant : Mme Jacqueline LODS
- **Délégués à l'Association des Maires des communes Forestières de la Haute-Savoie**  
Représentant : M. Christophe FOURNIER  
Suppléant : M. Laurent BADONE
- **Délégués à l'Association Foncière Pastorale du col de la Buffaz et de l'Ovine**  
Titulaire : M. Jean-Pierre BETEMPS  
Suppléant : M. Christophe FOURNIER
- **Délégué au Centre National d'Action Sociale**  
Titulaire : Mme Patricia PASSERAT  
Délégué administratif : Mme Nolwenn PERILLAT-ROUX
- **Délégués à l'Association Nationale « Notre village »**  
Titulaire : M. Christophe FOURNIER  
Suppléante : Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ
- **Délégués à l'Association des Maires ruraux de Haute-Savoie : M. Christophe FOURNIER**  
Adhésion annuelle à l'association : 75 € + 19 € pour l'abonnement du mensuel.  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette adhésion.

- **Délégués à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Un appel à candidature sera effectué par voie d'affichage afin de trouver 12 citoyens non élus pour représenter la Commune dans cette commission.

- **Délégués au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Un appel à candidature sera également effectué par voie d'affichage afin de trouver 5 citoyens non élus pour rejoindre les membres élus.

Il reste à pourvoir les postes de délégués dans les Syndicats suivants : délégués à l'EPF 74, délégués au SCOT et délégués au Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement ainsi que les Commissions administratives.

## **6) LA TELETRANSMISSION DES ACTES (DELIBERATIONS ET DOCUMENTS BUDGETAIRES)**

Après avoir pris connaissance des conditions générales de la télétransmission des délibérations et actes budgétaires en sous préfecture, Le conseil municipal après avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer l'abonnement au certificat de signature électronique. Ce certificat est fourni par la Chambre du Commerce et d'Industrie et sera au nom de M. le Maire.

Son montant est de 270€ pour les 3 ans.

## **7) EMPLOI AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Un appel à candidature a été affiché en Mairie afin de recruter une personne pouvant s'occuper de l'Agence Postale Communale.

A ce jour, deux candidatures sont parvenues : Madame Christine OUDOT et Madame Michelle ANGLADE.

Compte-tenu des conditions matérielles fixées par chacune des candidates, le Conseil Municipal a décidé de faire un entretien préalable avant le recrutement définitif

Néanmoins, s'est posée la question de la fermeture du mercredi après-midi.

Adoptée à la majorité du Conseil Municipal (3 abstentions, 0 contre et 11 pour).

Néanmoins, cette fermeture n'est pas définitive, le Conseil Municipal se réservant le droit ultérieurement de rouvrir le mercredi après-midi.

## **8) INDEMNITE DE BUDGET ET DE CONSEIL AU PERCEPTEUR.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant les services rendus par le receveur municipal, M. Frédéric AZAM, décide de lui allouer l'indemnité prévue soit 45.73 € au taux de 100 % à compter de l'installation du nouveau conseil municipal et pour la durée du mandat.

## **9) QUESTIONS DIVERSES.**

### **➤ Rappel sur les rythmes scolaires.**

Monsieur Didier POULAT fait un point sur la réforme des rythmes scolaires ainsi que le financement de l'Etat quant à cette réforme.

Pour la Commune d'ENTREMONT, l'Etat fixe une dotation initiale de 2.800 Euros qui permettrait de financer les heures supplémentaires du personnel communal chargé d'encadrer les enfants pendant les périodes périscolaires.

En effet, le coût global de la réorganisation des rythmes scolaires (augmentant de  $\frac{3}{4}$  d'heure par jour la période péri scolaire) s'élèverait à environ 2600 Euros.

### **➤ Renouvellement de la mission d'aide école maternelle de Madame Stéphanie LEBRAS.**

Lecture du courrier de Madame LEBRAS Stéphanie qui demande le renouvellement de son contrat en tant qu'ATSEM qui vient à échéance le 31 août 2014.

Le Conseil va s'efforcer d'obtenir la position de Madame GOBERT, qui est actuellement en disponibilité et titulaire de ce poste mais ne délibèrera qu'au conseil municipal du mois de juillet 2014.

### **➤ Sécurité de l'Abbaye.**

Monsieur Gilbert COLLINI a visité avec Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ les locaux communs de l'Abbaye.

Il a été constaté au cours de cette visite que les locaux communs (à savoir les couloirs menant aux appartements et les couloirs menant aux caves) étaient dangereux.

Monsieur Gilbert COLLINI a indiqué, en accord avec Monsieur le Maire, vouloir adresser un courrier à l'ensemble des locataires de l'Abbaye le 16 avril 2014 en les invitant à enlever tous les encombrants dans un délai de trois semaines (date limite au 3 mai 2014). Si rien n'est fait d'ici le 4 mai, le courrier indique que le personnel communal se chargera de cette tâche.

Par ailleurs, certaines caves de l'Abbaye ne sont pas notifiées sur les baux et restent ouvertes au public se qui pose un problème de sécurité (notamment encombrants).

➤ **Archives patrimoine.**

Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ fait part au conseil municipal qu'un certain nombre de documents historiques liés au patrimoine de la Commune ont été détruits par les inondations puisque les archives se trouvaient dans le sous-sol de la Mairie.

Aucune copie n'avait été faite de ces documents.

➤ **Sécurité des bacs à fleur sur la place du Monument aux Morts.**

Monsieur Gilbert COLLINI fait part de son inquiétude quant à l'emplacement des bacs à fleur au niveau de la Place des Monuments aux Morts quant à la sécurité routière.

➤ **Etat des bâtiments communaux.**

Monsieur le Maire va solliciter les artisans du village pour effectuer un état des lieux des bâtiments communaux. Un audit pourrait être réalisé.

➤ **Remise du rapport du commissaire enquêteur sur le PLU le samedi 12 avril 2014.**

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et a émis un avis défavorable sur le projet de PLU.

La commission PLU se réunira prochainement afin de faire un point complet sur le dossier.

Le conseil profitera de cette occasion pour avoir une formation générale sur des notions d'urbanisme.

➤ **Tirage au sort des citoyens d'honneur.**

Il a été procédé au tirage au sort des 7 citoyens d'honneur.

Les tirés au sort sont : Mmes Sophie BASQUIN, Stéphanie COLLINI, Hélène FESSY Mme Marilynne MERMILLOD et Mrs Jean-Luc LAMBERT, Jonathan PERILLAT-CHARLAZ, , Jean-Noël TOCHON-FERDOLLET

➤ **Commande des fleurs par l'APE.**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la commande des fleurs réalisé par l'association des parents d'élèves

➤ **Passerelle de l'Overan**

Monsieur Jean-Marc DESVIGNES interroge Monsieur le Maire sur les suites qu'il entend donner au projet de la Passerelle de l'Overan.

Une rencontre avec l'entreprise Lathuille pour ce projet aura lieu vendredi 18 avril à 17h30.

A Entremont, le 19 avril 2014

Le Maire,

Christophe FOURNIER